

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX VENTES

Prix de vente des biens

Immeubles

Terrains

Locaux commerciaux

Honoraires

6% TTC du prix

7% TTC du prix

8% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur.

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires à la charge du propriétaire :

- 20% TTC du prix

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9771 2020 000 045 190 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Barthélemy conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, 110.000 euros au titre de la gestion immobilière et de 35.000 euros au titre des prestations touristiques, souscrites auprès de LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A – 8-10 rue Lamennais – 75008 Paris.

